

Sécheresse : le Vaucluse en situation de 'vigilance'



Le préfet de Vaucluse vient de classer le département en situation 'vigilance' concernant les risques de sécheresse. Après une pluviométrie excédentaire d'octobre à décembre 2019, cette décision a été prise après consultation du comité départemental 'Sécheresse'.

« Bien que la situation hydrologique en Vaucluse soit jugée globalement plus favorable que les années précédentes, on observe d'ores et déjà une dégradation sur le bassin du Lez, et dans une moindre mesure sur le bassin de l'Aygues, expliquent les services de la préfecture. Les prévisions météorologiques semblent confirmer l'installation d'un temps chaud et sec, dans un contexte d'augmentation des prélèvements agricoles et d'eau potable. Dans ce cadre, le risque d'une dégradation rapide de la situation de sécheresse est à craindre.



Ecrit par Echo du Mardi le 6 juillet 2020

En conséquence, il appartient dès à présent aux usagers de porter une attention particulière à leurs besoins en limitant au strict nécessaire leur consommation d'eau dans tout le département.

Il est demandé à chacun de :

- restreindre les usages secondaires (nettoyage des voitures, lavages extérieurs...),
- réduire le lavage des voies et trottoirs au strict nécessaire de salubrité,
- réduire les consommations d'eau domestique,
- organiser la gestion du remplissage des piscines, pour éviter de déstabiliser le fonctionnement des réseaux d'eau potable,
- procéder à des arrosages modérés des espaces verts et mettre en place des systèmes de récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage,
- adapter les plantations aux conditions climatiques de la région,
- anticiper sur les éventuelles restrictions futures.

Les maires peuvent par ailleurs prendre, par arrêté municipal, des mesures de restriction plus contraignantes et adaptées à la situation locale, en fonction de la gestion de leur réseau d'eau potable.

En cas d'aggravation de la situation et conformément au plan-cadre sécheresse départemental, des mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau pourraient être engagées rapidement

L'arrêté préfectoral est consultable sur le site : www.vaucluse.gouv.fr (Portail de l'État en Vaucluse : Protection de l'Environnement - l'Eau et la Pêche - Police de l'Eau).